

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

DOCUMENT DE TRAVAIL

LIVRE BLANC RELATIF À UN TRAITÉ SUR L'ARRÊT DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES

1. Les États-Unis sont fermement convaincus qu'il est souhaitable de parvenir à une interdiction ayant force obligatoire de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Un moyen d'y arriver consiste à négocier dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication de telles armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous souhaitons conclure un tel traité dans les plus brefs délais.
2. Les États-Unis ont beaucoup réfléchi à la forme à donner à ce traité. Le projet d'instrument que nous avons présenté énonce les conditions essentielles à satisfaire pour que ce traité permette de mettre fin rapidement à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. L'obligation fondamentale qui serait imposée par ce traité et qui deviendrait effective dès l'entrée en vigueur serait de ne pas produire de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les stocks de matières fissiles déjà existants ne seraient pas affectés par le traité. La production de matières fissiles à des fins non explosives, notamment comme combustible pour la propulsion navale, ne serait pas non plus affectée par le traité.
3. Les définitions énoncées dans notre projet de traité sur les «matières fissiles» et la «production» représentent le résultat de débats internationaux qui ont eu lieu pendant 10 ans sur le champ que devrait couvrir le traité sur les matières fissiles. Nous pensons que ces définitions conviennent aux fins de ce traité et qu'il n'y a pas lieu d'y inclure des dispositions relatives à la vérification.
4. Notre projet ne comprend pas de dispositions sur la vérification parce que nous pensons qu'une «vérification effective» du respect d'un traité sur les matières fissiles est impossible. Pour qu'une vérification soit effective, il faut que l'on puisse déterminer avec un haut degré de fiabilité si le traité est respecté. Les États-Unis ont conclu que, même avec des mécanismes et dispositions de grande ampleur pour la vérification – d'une ampleur telle qu'ils pourraient porter atteinte aux intérêts nationaux fondamentaux en matière de sécurité de signataires clefs et si coûteux que nombre de pays hésiteraient à les appliquer – il resterait impossible d'avoir confiance dans notre aptitude à contrôler le respect du traité.

5. En outre, des mécanismes et des dispositions qui donneraient l'*apparence* d'une vérification effective sans que cela ne soit une *réalité* pourraient être plus dangereux que l'absence de dispositions explicites en matière de vérification. Ces mécanismes et dispositions pourraient donner un sentiment erroné de sécurité, ce qui encouragerait les pays à penser que, puisque ces mécanismes et dispositions existent, il n'est pas nécessaire que les gouvernements eux-mêmes – agissant individuellement ou collectivement – soient vigilants face aux risques de violations.

6. La négociation de l'interdiction internationale de la future production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sera déjà en soi une tâche suffisamment difficile. Si l'on évite de faire des efforts qui exigent un temps considérable et que nous jugeons futiles pour négocier des mesures de vérification «effectives», la Conférence du désarmement pourra plus rapidement conclure une interdiction ayant force obligatoire de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et de dispositifs explosifs nucléaires.

7. Les États-Unis sont convaincus que ce n'est qu'en axant les efforts sur des objectifs réalistes que l'on pourra créer les conditions nécessaires à la négociation d'un traité sur les matières fissiles. La négociation fructueuse d'un tel traité dans le cadre de la Conférence du désarmement serait à la fois une contribution importante au régime mondial de non-prolifération et un exemple de multilatéralisme véritablement effectif.

8. Les États-Unis espèrent que les négociations à Genève d'un traité sur les matières fissiles pourront commencer et s'achever dans un avenir très proche. Ils réaffirment ce qu'ils ont toujours dit depuis 1988, à savoir que, en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, tous les États devraient proclamer publiquement et respecter un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.
